

Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal

4.6.1.
Règlement graphique
MURS Nord

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt
de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal par le conseil communautaire
en date du

Le Président
Gérard NECAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davallon
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Limite et désignation de la zone ou du secteur : N

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation
et n° d'OPAP (dont point de vue : )

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être
subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain périurbain où les constructions doivent respecter
des dispositions réglementaires particulières du PLU

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire
l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et
déclaration préalable d'aménager) accordé

Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée
à grande circulation : 75 mètres

ELEMENT A PRESERVER

Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie

Environnement : bois

Paysage : espace vert urbain

Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé

Paysage : élément bâti

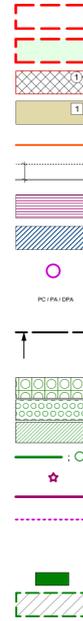
Environnement (hydraulique) : fossé

Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade
et de randonnée, et autre cheminement)

ETAT DES LIEUX (année 2022)

Bâtiment agricole

Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole
(indication pour information et prévention)



Zones	Secteurs	Définitions	
U Urbaine	Uae	Centre ancien à l'intérieur de l'enceinte urbaine historique de Châtillon-sur-Indre	
	Ua	Centre ancien dense des autres bourgs	
	Ubs	Quartier ou part essentielle d'un quartier existant anciennement au sein des centres-bourgs	
	Uc	Quartier ou part essentielle d'un quartier existant anciennement au sein des centres-bourgs	
	Uj	Secteur de jardins en zone urbaine	
	Up	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants	
	Us	Secteur destiné aux activités économiques	
	Upe	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale	
	AU Agriculture	TAgh	Urbanisation future à dominante résidentielle
		TAU	Urbanisation future pour les activités économiques
A		Zone agricole	
A Agricole	As	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées à dominante châtillaise	
	Am	Secteur agricole péri-urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec le périmètre de l'habitat présent et futur, dont des activités de maraîchage	
	As	Secteur agricole à forte valeur ajoutée et protégé	
	Av	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non agricoles	
	N	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 'Vallée de l'Indre'	
N Naturelle et forestière	Nat	Secteur de l'Écopôle du Porteur	
	Nf	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion	
	Nb	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées à dominante châtillaise	
	Nj	Secteur de jardins en zone naturelle	
	Nhb	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées pour les hébergements de loisirs et de tourisme	
	Nhn	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées pour le sport motorisé de loisirs	
	Nhs	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature	
	Ni	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et éducatives	
	Nv	Zone naturelle des vallées affluentes de la vallée Indre ou d'autres bassins versants	
	Ny	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non naturelles ou forestières	

Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique
d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour
bien identifier la haie à préserver.

Cléré-du-Bois

Châtillon-sur-Indre

Clion-sur-Indre

